

# LE JOURNAL SCOLAIRE ET LES FORMATS DE PAPIER

(Réponses aux questions posées dans le courrier de la C.E.L.)

« J'avais commandé 3 ramettes  $21 \times 27$ , j'en ai reçu 3 du format  $21 \times 29,7$ ... De même pour les stencils que je suis obligé de couper au ciseau pour le limographe L4 que j'ai acheté en 1969...

Ne pourriez-vous pas continuer à sortir du matériel pour les pauvres types qui... »

A la suite de décisions internationales vieilles de 1966, depuis plus d'un an les fabricants de papier ont « normalisé » les formats, ce qui donne en bout de chaîne du  $21 \times 29,7$  (format dit « européen »).

La CEL a tenu près d'un an avec les fabrications qu'elle avait en cours puis celles qu'elle a pu maintenir pendant quelques mois ; elle a donc continué à fournir du  $21 \times 27$  aussi longtemps qu'elle l'a pu. Maintenant les usines ne peuvent plus nous livrer de  $21 \times 27$  en blanc (imprimerie ou duplicateur). Si nous devons en fournir à nos camarades, il faudrait donc le tailler dans du  $21 \times 29,7$ , défaire les ramettes, les massicoter, les refaire, autant d'opérations qui en majoreraient forcément le prix d'une façon assez sensible.

Et puis, pourquoi vivre sur notre île déserte ?

En ce qui concerne les stencils ils nous faut les prévoir pour le tirage en  $21 \times 29,7$  puisque le papier sera désormais à ce format.

Mais,

— un stencil  $21 \times 29,7$  peut toujours se fixer sur un limographe  $21 \times 27$  sans avoir à le couper (on colle, au ruban adhésif crêpe, contre le cadre du limographe, le nouveau qui dépasse).

— une feuille de papier  $21 \times 29,7$  se place sans inconvénient sur ce même limographe. Il déborde, mais cela ne gêne en rien le fonctionnement de l'appareil. L'important est de bien cadrer le texte ou le dessin dans la *surface d'impression* admise par l'appareil.

Il est plus facile — et moins onéreux — pour chaque camarade de résoudre individuellement ces petits problèmes (1) que de demander à la CEL des fournitures qu'elle ne peut techniquement plus imposer aux fabricants qui travaillent par centaines de milliers de ramettes.

En ce qui concerne le  $13,5 \times 21$ , nous maintenons ce format dans l'immédiat puisque nous avons en stock une certaine quantité de  $21 \times 27$  couleur servant de couverture (imprimerie ou duplicateur).

Pour le carton parfois utilisé comme couverture nous conservons le  $21 \times 27$  dans les couleurs habituelles mais nous prévoyons la possibilité de commander du  $21 \times 29,7$  dans une seule couleur.

---

(1) La CEL peut, occasionnellement, dépanner un camarade qui a quelques difficultés pour le papier, dans le passage du  $21 \times 27$  au  $21 \times 29,7$  ; pour compléter par exemple ce qui est nécessaire à la réalisation d'un numéro. Ce camarade devra le préciser au moment de sa commande. Nous lui couperions alors la ou les ramettes dont il aurait besoin (en  $21 \times 27$ ) dans du  $21 \times 29,7$ . Mais il n'est pas possible de maintenir un stock constant de l'ancien format. Il ne peut s'agir que d'un « dépannage » qui n'est pas, cependant, sans poser des problèmes à nos ateliers, et des problèmes de prix de revient !